

DECRET N° 2021/496 **DU** 30 AOUT 2021
portant nomination du Directeur Général Adjoint du Centre National de
Transfusion Sanguine (CNTS).-

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- Vu** la Constitution ;
- Vu** la loi n° 2003/014 du 22 décembre 2003 régissant la transfusion sanguine au Cameroun ;
- Vu** la loi n° 2017/010 du 12 juillet 2017 portant statut général des établissements publics ;
- Vu** le décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement, modifié et complété par le décret n° 2018/190 du 02 mars 2018 ;
- Vu** le décret n° 2019/067 du 12 février 2019 portant organisation et fonctionnement du Centre National de Transfusion Sanguine,

DECRETE :

Article 1^{er}.- Monsieur **MAINA DJOULDE** est, à compter de la date de signature du présent décret, nommé Directeur Général Adjoint du Centre National de Transfusion Sanguine (CNTS), pour un mandat de trois (03) ans éventuellement renouvelable deux (02) fois.

Article 2.- L'intéressé aura droit aux avantages de toute nature prévus par la réglementation en vigueur.

Article 3.- Le présent décret sera enregistré, publié suivant la procédure d'urgence, puis inséré au Journal Officiel en français et en anglais./-

YAOUNDE, le 30 AOUT 2021

